



LES AIDES DES ORGANISMES PROFESSIONNELS

L'expression « organisme professionnel » désigne diverses structures de droit privé qui proposent des programmes d'aides financières à destination des acteurs artistiques et culturels. Ces programmes sont encadrés par des règlements qui déterminent le montant des aides accordées et les conditions d'éligibilité. Il convient de se renseigner en amont sur les modalités d'obtention des financements.

On peut distinguer 2 catégories d'organismes professionnels : les centres nationaux et les sociétés civiles.

| Les Centres Nationaux |

Les Centres Nationaux sont des structures ressources, spécialisés dans une ou plusieurs disciplines artistiques (musiques, théâtre, cirque, arts de la rue, danse), effectuant des missions d'information et de conseil auprès des acteurs artistiques et culturels. Cette mission ressource est complétée par une politique d'aides financières.

ARTCENA – Centre national des Arts du cirque, de la rue et du théâtre

Issu de la fusion du Centre National du Théâtre (CNT) et de HorsLesMurs – Centre national de ressources des arts de la rue et des arts du cirque, ARTCENA développe son activité autour de trois axes principaux : l'information et la ressource, l'accompagnement des professionnels du secteur, le soutien au rayonnement des arts du cirque, de la rue et du théâtre. Dans le cadre de ce dernier axe, le centre propose un dispositif d'Aide à la création de textes dramatiques : il peut prendre la forme d'une aide à l'écriture et/ou d'une aide à la production. Trois types de textes peuvent être déposés : littérature dramatique, traduction, dramaturgie plurielle.

CND – Centre National de la Danse

Structure d'appui et de soutien au secteur de la danse, le CND remplit trois missions principales : la formation et le développement de services aux professionnels, l'aide au patrimoine et à la recherche, le soutien à la création. Dans le cadre de sa deuxième mission, le CND propose une Aide à la recherche et au patrimoine en danse. Ce programme d'aide a pour objectif de soutenir la conception, le développement et la diffusion de ressources en danse, élaborées par les professionnels du secteur.



LES AIDES DES ORGANISMES PROFESSIONNELS

| Les Sociétés Civiles |

Les Sociétés Civiles sont des sociétés de perception et de répartition des droits (auteurs, artistes-interprètes) qui reversent une partie des sommes collectées sous la forme de dispositifs d'aides : ce sont des programmes de soutien à la création, à la diffusion et à la formation.

SACD – Société des Auteurs Compositeurs Dramatiques

Outre sa mission de perception et de répartition des droits, la SACD effectue des missions de conseil auprès de ses auteurs membres. Son champ d'action recouvre plusieurs répertoires (disciplines artistiques) qui sont regroupés en deux ensembles : le spectacle vivant (théâtre, musique, danse, mise en scène, arts du cirque, arts de la rue, humour) et l'audiovisuel (cinéma, télévision, animation, radio, création interactive).

Pour le spectacle vivant, la politique d'action culturelle de la SACD se décline en plusieurs types d'aides : festival, écriture, musique de scène, production/diffusion... Elle concerne les 6 répertoires couverts par la SACD : théâtre, danse, musique, cirque, arts de la rue, humour. Il existe également des aides de soutien à l'international.

SACEM – Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

Société civile dédiée au secteur musical, la SACEM développe une politique d'action culturelle composée de 5 objectifs : le soutien à la création, l'aide au spectacle vivant, la professionnalisation des acteurs, l'accompagnement à l'international, le soutien à l'éducation artistique. Elle dispose de 45 programmes d'aides, répartis entre 5 domaines d'intervention : musiques actuelles ; musique contemporaine ; cinéma, audiovisuel et musique à l'image ; humour ; jeune public.

SPEDIDAM – Société de Perception et de Distribution des Droits des Artistes-interprètes

Société civile orientée principalement vers le secteur musical mais pas uniquement, la SPEDIDAM développe une politique d'aide en faveur de la création, de la diffusion du spectacle vivant et de la formation des artistes. Il existe actuellement huit dispositifs : BO dramatique et chorégraphique, spectacle dramatique/chorégraphique/cirque, festival, spectacle musical, déplacement à l'international, école, EPK – kit électronique de presse, musique de film.

ADAMI - société civile pour l'Administration des Droits des Artistes et Musiciens Interprètes

L'ADAMI est une société civile agissant dans les champs disciplinaires du théâtre, de la danse et de la musique. Elle dispose d'un arsenal d'aides, décliné en quatre axes : audiovisuel, enregistrement, spectacle vivant, formation.